

**Le développement durable de la  
production porcine au  
Québec**

**Mémoire présenté à  
la Commission sur le développement durable  
de la production porcine au Québec**



**Fédération québécoise de la faune (FQF)**

**Mars 2003**

## Table des matières

Préambule.....	p.3
Qui est la FQF?.....	p.3
Notre intérêt envers les impacts de la production porcine au Québec.....	p.4
Notre opinion sur l'ensemble de la production porcine au Québec.....	p.6
Quelle approche devrait préconiser le développement durable de la production porcine.....	p.8
<u>Nos préoccupations</u>	
Le déboisement.....	p.8
Rôle des forêts de feuillus sur la perméabilité des sols et sur le climat.....	p.10
Les impacts du déboisement sur la faune.....	p.11
La fragmentation du paysage.....	p.11
<u>Une piste de solutions</u>	
La ligniculture.....	p.12
Problématique de la qualité des cours d'eau.....	p.14
Recommandations d'ordre général.....	p.19
Expertise de la Fondation héritage faune (FHF).....	p.20
Conclusion.....	p.21
Références.....	p.22

## Préambule

Tout d'abord, la Fédération québécoise de la faune (FQF), désire remercier la présidente de la Commission, madame Louise Boucher, de son invitation à participer à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec. La FQF est fière de vous présenter ce mémoire, lequel exprime sa vision, ses préoccupations et les pistes qu'elle propose en vue de fixer le cadre du développement durable de la production porcine au Québec. Nous sommes heureux de contribuer à cet exercice et nous espérons que celui-ci sera garant des meilleurs résultats.

Nous tenons à préciser que la FQF adopte entièrement le document de la Société de la faune et des parcs du Québec (la Société) intitulé : « Rapport sur les impacts de la production porcine sur le faune et ses habitats » publié en décembre 2002. Nous croyons fermement que les faits transmis dans ce rapport sont parfaitement représentatifs de la situation qui prévaut actuellement dans les régions où la production porcine est présente à grande échelle. De plus, nous appuyons les pistes de solutions que la Société propose en vue de fixer les balises du développement durable de la production porcine au Québec.

## Qui est la FQF?

À titre de présentation, la FQF est un organisme à but non lucratif qui regroupe environ 220 associations de chasseurs et de pêcheurs réparties à travers toutes les régions administratives du Québec. Elle est la voix et la représentante de plus de 150 000 chasseurs et pêcheurs. Sa mission est de « *contribuer dans le respect de la faune et de ses habitats au maintien, à la perpétuation et au développement de la chasse et de la pêche en tant qu'activités traditionnelles et sportives* ».

La Fédération québécoise de la faune a été le premier organisme à but non lucratif à participer au Projet de stratégie québécoise sur la diversité biologique,

ainsi que le premier organisme à travailler activement à la réintroduction d'une espèce disparue au Québec; le bar rayé du Saint-Laurent. La Fédération travaille aussi activement à la sensibilisation du public, à la protection des milieux naturels par la production, entre autres, des documents Faune-Jeunesse (Volet 1 et Volet 2 s'adressant chacun respectivement aux 9-11 ans et aux 11-17 ans). La Fédération travaille également à l'émission de dépliants concernant la réalité de la chasse et à l'éducation de ses clientèles. Il existe deux filiales à la FQF. La première, la Fondation héritage faune (FHF) s'implique principalement dans divers projets d'aménagements fauniques, alors que la seconde, Info Sécure, dispense les diverses formations, dont les cours requis pour l'obtention du certificat du chasseur, les cours requis pour le maniement des armes à feu, ainsi que celui pour le certificat de conducteur d'embarcation de plaisance.

## Notre intérêt envers les impacts de la production porcine au Québec

L'agriculture a contribué, pendant plusieurs années, à une multitude d'explosions démographiques d'espèces animales considérées comme gibier. En effet, les régions où l'agriculture et la forêt se côtoient, offrent couvert et nourriture, favorisant ainsi plusieurs espèces de gibiers. On peut citer en exemple le cas de la grande oie des neiges et du cerf de Virginie qui sont des espèces s'adaptant très bien au milieu agricole. Il fut un temps, pas si lointain, où le milieu agricole représentait, pour les chasseurs et les pêcheurs, un endroit de prédilection pour la pratique de leurs activités. Les opportunités étaient nombreuses, le gibier et le poisson étaient abondants (c'est encore le cas aujourd'hui pour certaines espèces) et l'accessibilité, sans entrave.

Depuis 1950, on assiste à un essor et à une transformation constante du milieu agricole. En effet, à mesure que la taille des fermes augmente et que celles-ci spécialisent leurs productions, le nombre de fermes diminue. La pression sur le territoire a aussi augmenté considérablement avec l'utilisation maximale des

terres arables disponibles et l'utilisation massive d'engrais organiques, chimiques et de pesticides dans le but d'optimiser les récoltes.

Les impacts de la production porcine sur les habitats fauniques sont non négligeables et ont des effets à très long terme sur la qualité, non pas seulement de la chasse et de la pêche, mais sur tout l'ensemble de la biodiversité. On peut citer en exemple le cas de la rivière Boyer, qui coule dans la MRC de Bellechasse, une des principales frayères à éperlan arc-en-ciel de l'estuaire du Saint-Laurent qui a été abandonnée par cette espèce depuis le milieu des années 80. En fait, 13 espèces de poisson auraient déserté la rivière Boyer entre 1971 et 1992. Le phosphore serait présent dans la rivière Boyer dans des concentrations jusqu'à 10 fois supérieures au critère de qualité de l'eau. Si nous connaissons ce cas précis, qui a été étudié et documenté, nous sommes à même de nous questionner et de nous inquiéter des impacts de la production porcine sur les populations d'espèces fragiles comme par exemple l'omble de fontaine ou le saumon de l'atlantique. La grande majorité des cours d'eau qui coulent en milieu agricole subissent à différents niveaux, les effets de l'agriculture.

Les impacts de la production porcine sur la faune terrestre sont tout aussi importants. Depuis le passage de la norme du phosphore au profit de la norme de l'azote, beaucoup de producteurs se sont soudainement retrouvés avec des surplus de fumiers et un déficit de terres pour en disposer. Cela cause une importante demande sur les terres boisées pour les convertir en terres agricoles. Tout ce processus de remise en production agricole de terres boisées contribue à la fragmentation des massifs forestiers du sud du Québec, dont plusieurs n'ont maintenant plus la dimension nécessaire pour maintenir les espèces qui y résident. Dans l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent, seulement 5 % des îlots boisés encore existants ont une superficie supérieure à 100 ha (FAPAQ 2002). Pour nous, en plus des préjudices importants que de telles pratiques causent à

la biodiversité, la perte de ces espaces boisés signifie des pertes importantes de territoires pour la pratique des activités de chasse.

Les chasseurs et les pêcheurs du Québec se sentent concernés par la production porcine en raison de tous les impacts directs et indirects qu'elle occasionne sur les populations d'espèces animales, autant terrestre qu'aquatique.

Le milieu agricole procure énormément d'opportunités pour la pratique de nos activités mais en même temps, nous sommes très inquiets de la rapidité fulgurante avec laquelle nous voyons se fragmenter les grands massifs boisés de la plaine du Saint-Laurent. Nous sommes conscients des progrès qui ont été faits depuis quelques années, entre autres par l'adoption du « Règlement sur les exploitations agricoles ». Malheureusement, nous sommes aussi des témoins bien souvent impuissants, de la disparition d'espèces de poissons sportifs, tels que les salmonidés, au profit d'espèces moins attrayantes, de plusieurs cours d'eau qui sillonnent le paysage agricole.

## Notre opinion sur l'ensemble de la production porcine au Québec

Les membres de la FQF sont des gens proches de la nature. La plupart proviennent des secteurs agricole et rural, ainsi donc, la production porcine fait partie de leur quotidien. D'ailleurs, pour nos membres pratiquant leurs activités de chasse et de pêche dans le territoire de la plaine du Saint-Laurent, le passage et l'accès sur les terres privées passent bien souvent par des ententes préalables avec les producteurs agricoles. Ainsi, nous ne sommes pas contre toute forme d'agriculture, ni contre la production porcine comme telle. Nous sommes conscients des retombées économiques qu'elle engendre.

Cependant, si le secteur de la production porcine contribue à créer environ 30 000 emplois et engendre des retombées économiques de 3,7 milliards de dollars annuellement, l'apport des chasseurs et des pêcheurs dans l'économie du Québec est, elle aussi, non négligeable.

Les dépenses associées à la pratique de ces activités entraînent des retombées économiques importantes, sous forme de revenus et de maintien ou de création d'emplois. Selon un rapport présenté en 2001, par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), les 1 403 600 chasseurs et pêcheurs ont dépensé, en 1999, pour la seule pratique de leurs activités, près de 1,6 milliard de dollars. Toujours selon ce rapport, plus de 5,0 millions de Québécois ont participé à une ou plusieurs activités reliées à la nature, dépensant ainsi 3,2 milliards de dollars. En ce qui nous concerne, les adeptes de la chasse et de la pêche sont responsables de la moitié de ces dépenses. Toutes les activités reliées à la nature, qu'elles soient avec ou sans prélèvement, sont supportées par 32 000 emplois. L'apport du secteur faunique dans l'économie québécoise est donc loin d'être négligeable. Toute dégradation d'habitat occasionnée par la production porcine se traduit donc par des pertes de retombées économiques engendrées par les activités reliées à la faune.

En général, nous ne sommes pas contre la production porcine et nous sommes conscients de son apport dans l'économie québécoise. Cependant, notre question est la suivante, et à moins que l'on ne puisse y répondre d'une façon sans équivoque, un grand doute hante notre esprit : est-ce que les bénéfices engendrés par la production porcine sont faits au détriment des autres ressources, dont la faune en particulier? En ce qui nous concerne, et si la réponse est positive, nous croyons que nous avons atteint et même dépassé la capacité de notre environnement à soutenir ce type de production, et les bénéfices qu'elle apporte pourraient très bien se traduire par un déficit.

La Fédération québécoise de la faune considère que l'avenir de l'agriculture et de la production porcine en particulier, passe par le développement et l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. En effet, le caractère familial de l'industrie agricole tend à s'estomper au profit d'une exploitation industrielle. Donc, cette industrie risque de faire face à de plus en plus de pressions afin d'améliorer sa performance environnementale, à l'image des autres secteurs de l'exploitation des ressources naturelles, telle l'industrie forestière.

## **1. Quelle approche devrait préconiser le développement durable de la production porcine**

Une approche par bassin-versant favorise la consultation et la concertation des intervenants du milieu. De plus, la pollution ou les dommages faits aux cours d'eau doivent inévitablement provenir d'une source située à l'intérieur du bassin-versant. D'ailleurs à la suite du dépôt de la politique de l'eau, le gouvernement du Québec entend bien adopter cette approche sur 33 cours d'eau.

Une approche par bassin-versant permettra de :

- fixer les possibilités de production agricole;
- documenter l'état des ressources en incluant la faune et ses habitats;
- implanter des mesures de protection des ressources;
- évaluer les efforts de restauration et les résultats obtenus.

**Recommandation 1 : La Fédération québécoise de la faune recommande que la gestion du cadre de la production porcine adopte une approche par bassin-versant.**



## Nos préoccupations

### **2. Le déboisement**

Nous assistons, impuissants, à un phénomène très inquiétant qui a lieu présentement dans toutes les régions situées au sud de la province où l'agriculture est présente, soit les régions de Chaudière-Appalaches, du Centre du Québec et de la Montérégie. Ces trois régions auraient vu disparaître ces dernières années, près de 320 km<sup>2</sup> (32 000 hectares) de forêt boisée, en raison notamment du besoin de nouvelles terres et de surfaces d'épandage pour les fumiers et les lisiers (Le Devoir, 27 février 2002).

Avec l'adoption de la norme du phosphore au profit de la norme de l'azote, qui est beaucoup plus sévère et restrictive que la précédente, les producteurs de porcs ont vu leurs besoins en superficie d'épandage passer du simple au double, et même parfois au triple. Les plantes ayant de moins grands besoins en phosphore qu'en azote, les quantités de lisiers à épandre sur chaque parcelle de terre s'en trouvent alors réduites, d'où le besoin de nouvelles surfaces d'épandage. Le prix élevé des terres en culture (jusqu'à 18 000 \$ l'hectare en Montérégie) pousse les producteurs au déboisement, qui revient finalement meilleur marché.

Le déboisement est un phénomène très « visible » et c'est à un rythme effarant avec lequel nous voyons disparaître et se transformer radicalement nos boisés et notre paysage. Pour nos membres, il s'agit là de pertes de territoires importants, territoires qu'ils avaient l'habitude de fréquenter pour la pratique de la chasse et du plein air. Cependant, il serait égoïste de notre part de ne s'attarder qu'à cette problématique. Nos préoccupations vont bien au-delà de ce simple fait. Cette dégradation du milieu forestier met en péril la conservation et le maintien de la biodiversité de la plaine du Saint-Laurent.

Finalement, en voulant limiter la dégradation des cours d'eau et en souhaitant y diminuer les concentrations de phosphore, nous en sommes venus à favoriser le déboisement.

La déforestation entraîne une augmentation de la température des cours d'eau environnants. Le pourcentage de superficie boisée a une influence directe sur la qualité de l'eau. Pour une même valeur moyenne de concentration de phosphore dans le sol cultivé, plus le pourcentage de forêts diminue sur le bassin-versant, plus la concentration de phosphore augmente dans les rivières. Le déboisement aura donc comme conséquence additionnelle d'aggraver le mauvais état actuel de la qualité de l'eau. (FAPAQ 2002).

### **2.1. Rôle des forêts de feuillus sur la perméabilité des sols et sur le climat**

Les superficies boisées génèrent aussi un ruissellement des eaux de pluies moins grand que les superficies en culture. Cette perméabilité est de 150 mm/heure dans les forêts de feuillus tempérées comparativement à 1 mm/heure pour un limon battant cultivé. Les superficies boisées jouent un rôle important dans la régularisation de l'eau présente à l'intérieur d'un bassin-versant. Tant que la pluviométrie est au-dessous de 550 mm d'eau par an, toute la pluviométrie est consommée par la végétation. Lorsqu'elle dépasse 550 mm. (la pluviométrie annuelle de la plaine du Saint-Laurent se situe à environ 1000 mm. par an), il apparaît un excédent d'eau par rapport aux besoins des végétaux. Cet excédent d'eau a deux façons de s'éliminer, soit en surface, provoquant érosion et inondations (c'est ce qui se passe dans les systèmes cultivés) soit en profondeur vers les nappes phréatiques (comme cela a lieu sous les forêts de feuillus).

Les forêts de feuillus ont un rôle triple sur le climat : elles freinent la violence des vents, elles tempèrent les variations thermiques et elles font tomber la pluie. (bio-bulle, février 2001).

Le déboisement ne semble finalement pas être la solution absolue aux problèmes de surplus de phosphore. Il ne faut pas oublier que le brûlage des résidus après coupe retourne inévitablement du phosphore au sol, et que si on en ajoute par l'épandage de lisiers, la parcelle cultivée sera en surplus, donc sensible au lessivage.

## **2.2. Les impacts du déboisement sur la faune**

Chaque espèce faunique a des besoins précis afin d'assurer le maintien et la survie de ses populations. D'une manière générale on peut identifier ces besoins comme suit :

- nourriture;
- aires de repos;
- corridors de déplacement;
- aires de reproduction.

Ainsi, toute activité humaine, qu'elle soit agricole ou autre, qui aurait pour conséquence de détériorer l'un ou l'autre de ces types d'habitats essentiels à la faune, aura une influence grave sur le maintien de la biodiversité. Lorsque des torts sont causés à la qualité de l'environnement, c'est souvent la faune qui est la première à en souffrir en raison de sa dépendance à un habitat particulier.

### **2.2.1. La fragmentation du paysage**

Mondialement, on reconnaît la fragmentation du paysage comme la principale cause du déclin de la biodiversité. Cette fragmentation se traduit par des pertes d'habitats, de superficies et un isolement des îlots boisés les uns par rapport aux autres (FAPAQ, 2002). Ainsi, la fragmentation du paysage limite les déplacements des individus d'une espèce, et par le fait même, la dispersion de leur bagage génétique. Alors que l'on considère qu'en dessous de 50 % de déboisement, la surface boisée résiduelle est victime de fragmentation; des trois

régions où le déboisement est pratiqué le plus, deux se situent présentement en dessous de ce taux. En effet, dans la région de Chaudière-Appalaches, les superficies boisées couvrent encore 62,4 % du territoire alors qu'elles couvrent 40,1 % et 27,9 % dans les régions du Centre du Québec, et de la Montérégie respectivement. Si on a fixé à 50 % le seuil de couverture forestière avant qu'une région souffre de fragmentation, on parle de 30 % de couverture forestière minimum pour assurer le maintien de la biodiversité. En Montérégie, 12 des 15 MRC ont un couvert forestier inférieur à 30 % (La terre de chez nous, 7 mars 2002).

Une autre conséquence de la fragmentation du paysage est la disparition des corridors de déplacement pour la faune. L'industrialisation du milieu agricole a favorisé une utilisation maximale de tout le territoire disponible, si bien que les haies, clôtures et bandes riveraines boisées ont progressivement disparues du paysage agricole, causant d'autant plus de préjudices à la faune.

Un frein radical doit être mis au déboisement dont sont victimes présentement les régions de Chaudière-Appalaches, du Centre du Québec et de la Montérégie. Ainsi, chaque bassin-versant devrait être couvert par au moins 50 % de superficies boisées.

**Recommandation 2 : La FQF considère que le cadre du développement durable de l'industrie porcine doit être fixé avec comme premier objectif, le maintien et la préservation de la biodiversité.**

**Recommandation 3 : La FQF considère que la couverture de superficies forestières uniformément réparties devrait représenter au moins 50 % de l'étendu d'un bassin-versant.**

## **2.3. Une piste de solutions**

### **2.3.1. La ligniculture**

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) a annoncé qu'il devrait présenter d'ici peu, une politique de rendement accru. Qu'est-ce que ça signifie? C'est que d'ici 25 ans, des pénuries de bois toucheront certaines régions de la province, dont la Gaspésie et le sud du Québec. De plus, avec l'intention du Québec d'étendre sa proportion de territoires protégés à près de 8 % d'ici 2005, le domaine forestier n'aura d'autres choix que de trouver des alternatives afin de satisfaire l'approvisionnement des usines de transformation.

La ligniculture est la production intensive de fibres. On pourrait tout simplement la qualifier de culture d'arbre. Généralement, ce sont des essences à croissance rapide, tels les peupliers et les mélèzes hybrides, qui sont surtout cultivées, afin d'atteindre des rotations de 20 ans. En guise de comparaison pour le sapin baumier, on parle d'âge d'exploitabilité d'environ 60 ans, alors que celle-ci est d'environ 120 ans pour l'épinette noire.

Les territoires visés pour la ligniculture seront probablement situés dans la plaine du Saint-Laurent, parce que ce territoire possède le meilleur climat et les meilleurs sols. C'est sur ces mêmes sols que l'on y pratique présentement l'agriculture intensive.

Alors que l'on parle de fragmentation des étendues forestières en milieu agricole, ces bandes boisées pourraient très bien servir de corridors de déplacement pour la faune.

De plus, ces arbres ayant de grands besoins en termes de nutriments, leur plantation le long des berges des cours d'eau pourrait très bien agir à titre de barrière au lessivage des sédiments et des nutriments qui sont une source importante de pollution des écosystèmes aquatiques. Sur une échelle de 1 à 10,

une bande riveraine composée de forêt a une efficacité de 10 à remplir ses fonctions écologiques alors qu'une bande riveraine cultivée est classée 2.

Les bandes riveraines boisées sont parfaites dans un objectif de stabilisation des berges et de protection contre l'érosion des sols. La croissance très rapide de ces arbres n'influencera pas le paysage sur de très longues périodes à la suite de leur récolte, totale ou en partie. Nous croyons que la ligniculture pourrait être une avenue intéressante afin de pallier aux problèmes d'érosion, de corridors de déplacement et de brise-vent.

**Recommandation 4 : La FQF recommande que soit étudiée la faisabilité d'agencer la ligniculture et l'agriculture, afin de contribuer à la restauration des cours d'eau et des bandes riveraines.**

### **3. Problématique de la qualité des cours d'eau**

La problématique de la qualité des cours d'eau reliée à l'industrie porcine est principalement reliée à la quantité énorme de déjection animale qu'il faut gérer en raison de l'élevage de 7 millions de porcs annuellement, et des 4 millions de porcs sur pieds en tout temps. Ces rejets sont utilisés comme fertilisant pour les cultures et malheureusement, plusieurs municipalités sont en surplus de fumier. Au niveau provincial, sur la base du phosphore, c'est 82 % des entreprises qui sont en surplus de fumier, et 10 % qui sont en déficit (BAPE, après-midi du 24 octobre 2002). Comme nous l'avons mentionné précédemment, avec le passage à la norme du phosphore, le besoin en terres pour l'épandage est passé du simple au double, et même au triple pour certaines entreprises.

Le Règlement sur les exploitations agricoles stipule que les épandages sont interdits à l'intérieur de 3 mètres des cours d'eau et de 1 mètre des fossés d'écoulement. Notre questionnement est le suivant : est-ce qu'une bande de trois mètres de largeur est suffisante pour protéger adéquatement un cours d'eau?

À l'instar d'un autre secteur de l'exploitation des ressources naturelles, soit le secteur forestier, voici certains extraits des mesures qui sont prises, en vertu du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public*, afin de protéger le milieu aquatique :

**Relativement aux aires de concentration d'oiseaux aquatiques :**

- Art 11: Interdiction de creuser un fossé de drainage dans certains habitats fauniques, dont ceux des oiseaux aquatiques;
- Art 17 : Interdiction de construire un chemin dans une aire de concentration d'oiseaux aquatiques;

**Relativement à l'habitat du poisson :**

- Art 2 : On doit conserver une lisière boisée de 20 mètres de largeur autour d'une tourbière avec mare, d'un marais, d'un marécage et d'un lac, ou le long d'un cours d'eau à écoulement permanent. La lisière boisée peut être constituée par une bande de terrain où croît un peuplement de plus de 7 mètres de hauteur ou une régénération qui atteindra une hauteur de plus de 7 mètres dans un délai raisonnable;
- Art 7 : Interdiction de circuler avec de la machinerie dans une bande de 5 mètres le long d'un cours d'eau à écoulement intermittent, sauf pour construire un chemin, installer une infrastructure ou effectuer des travaux de drainage forestier;
- Art 10 : On doit bloquer l'eau qui ruisselle sur la surface d'un chemin d'hiver ou qui coule dans les ornières creusées dans les sentiers de débardage, pour éviter qu'elle ne se jette directement dans un lac ou un cours d'eau;
- Art 11 : Lorsque l'on creuse un fossé de drainage à des fins sylvicoles, on doit aménager un bassin de sédimentation, à 20 mètres au moins du cours d'eau récepteur, et le vidanger au besoin;
- Art 12 : Interdiction de laver ou de nettoyer de la machinerie à moins de 60 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau;

- Art 13 : Interdiction d'aménager une aire d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage à moins de 20 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau;
- Art 17 : interdiction de construire un chemin à moins de 60 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau à écoulement permanent, et à moins de 30 mètres d'un cours d'eau à écoulement intermittent, sans en avoir eu l'autorisation;
- Art 25 : Lorsque l'on construit ou améliore un chemin, on doit stabiliser le sol déblayé et les remblais, en ayant recours à des techniques respectueuses du cadre naturel;
- Art 26 : Lorsqu'un chemin doit franchir un cours d'eau, on doit construire un pont ou aménager un ponceau qui n'entrave ni l'écoulement de l'eau, ni la circulation des poissons;
- Art 27 : Il est interdit de circuler avec de la machinerie dans la lisière boisée de 20 mètres conservée autour d'un lac, d'une tourbière avec mare, d'un marais ou d'un marécage, ou le long d'un cours d'eau à écoulement permanent;
- Art 28 : Aucune circulation dans un lac ou un cours d'eau n'est tolérée, sauf pour y installer un pont ou un ponceau;
- Le pont ou le ponceau ne doit pas réduire la largeur du cours d'eau (mesuré depuis la ligne naturelle des hautes eaux) de plus de 20 %, si l'on a pas calculé le débit pour déterminer les dimensions de l'ouvrage, ou de plus de 50 % si on l'a fait;
- On doit stabiliser le remblai entre les berges, de part et d'autre d'un ponceau, en y déposant une membrane géotextile que l'on couvrira de roches ou sur laquelle on dressera un mur de soutènement, et ce, jusqu'à une hauteur égale à celle de l'eau au débit de conception;
- Art 28 : La base du ponceau doit être enfoncée dans le lit du cours d'eau, à une profondeur égale à 10 % de la hauteur de la structure, mesurée depuis la paroi intérieure;

Voilà un bref aperçu des normes en vigueur sur les forêts publiques québécoises, afin de protéger la qualité des cours d'eau. Actuellement, il n'existe



pas de règlements semblables régissant les activités agricoles autre que des règlements municipaux parfois très discrets. Nous croyons que les mesures exigées aux forestiers dans un but de protection des habitats et des cours d'eau sont extrêmement plus exigeantes que celles exigées aux producteurs agricoles. Pourtant, elles visent toutes les deux la conservation d'une ressource collective, l'eau.

**Recommandation 5 : La FQF considère que les normes actuelles de protection des cours d'eau (3 mètres et 1 mètre de bandes de protection) sont insuffisantes. Des bandes de protection de 20 mètres seraient préférables et permettraient une véritable protection des cours d'eau à écoulement permanent. Des bandes de protection de 5 mètres devraient être appliquées aux fossés et aux cours d'eau à écoulement intermittent. De plus, ces bandes devraient être préférablement boisées. Ces bandes devraient aussi être mesurées horizontalement.**

**Recommandation 6 : La FQF recommande que soit élaboré un règlement qui aurait pour objectif la protection des habitats fauniques. Pourraient être ainsi réglementées les interventions en milieu agricole ainsi que toutes infrastructures (usages, bâtiments, ponceaux, modifications aux cours d'eau, etc.), en milieu agricole.**

Actuellement, le besoin de compétitivité de la production porcine favorise l'entreposage et l'épandage des déjections animales sous forme de fumier liquide (lisier). Ainsi, les déjections et l'eau servant au nettoyage sont entreposées dans des structures étanches en attente de leur épandage. Il existe un autre type de gestion des déjections que l'on appelle « sur litière » ou fumier solide. Il apparaît à première vue que ce dernier type de gestion des déjections, est beaucoup plus respectueux de l'environnement. Les pertes d'azote sont presque du double, comparativement à une gestion de fumiers liquides. Si on attribue des pertes de 25 % pour un lisier, on aura 50 % de pertes pour la litière.

Pour ce qui est du phosphore, les concentrations restent les mêmes, le phosphore ne pouvant pas se libérer sous forme volatile (BAPE, 23 octobre 2002).

De plus, les éléments dans une litière sont plus stables et moins facilement disponibles pour la plante, que les éléments d'un lisier, ce dernier se rapprochant plus d'un engrais minéral. Ainsi, la période où on effectuera l'épandage de l'un ou l'autre des produits aura une influence déterminante sur la quantité d'azote qui ne sera pas captée rapidement par la plante et qui sera facilement lessivable vers les cours d'eau.

D'une manière générale, un fumier solide est moins dommageable pour l'environnement qu'un fumier liquide (lisier).

**Recommandation 7 : La FQF considère que dans un objectif de développement durable de la production porcine, l'élevage dit « sur litière » devrait être favorisé.**

Les montants versés aux agriculteurs par les programmes d'aide ont parfois un effet pervers sur l'environnement. Les programmes d'aide ont souvent comme effet de subventionner la pollution d'origine agricole. Les montants accordés aux agriculteurs par ces programmes devraient être conditionnels au respect des normes de protection de l'environnement par ces agriculteurs.

Une agriculture moderne doit absolument respecter les autres usages du milieu et les critères de développement durable et de biodiversité. Les subsides gouvernementaux ne peuvent être octroyés sans que ces principes fondamentaux soient respectés.

**Recommandation 8 : La Fédération québécoise de la faune recommande que soit intégré la protection des habitats aquatiques, riverains et**

## **forestiers pour la faune dans les futurs paramètres d'écoconditionnalité et de certification environnementale pour les entreprises porcines.**

De nombreux cours d'eau en secteur agricole sont aménagés afin de satisfaire les pratiques agricoles. Le bilan environnemental de 1990 du ministère de l'Environnement estimait qu'annuellement, 1 000 km de cours d'eau étaient aménagés à des fins agricoles. Le bilan environnemental de 1992 estimait, qu'au total, 40 000 km de cours d'eau auraient été artificialisés dans la vallée du Saint-Laurent dans la dernière génération, par des travaux dits de creusage et de reprofilage. Ces aménagements augmentent l'érosion, la sédimentation, la pollution de l'eau, les risques d'inondation à l'échelle du bassin hydrographique et diminuent les débits d'étiage (Lajoie, 1999). Les effets de ces transformations sont rarement bénéfiques pour les communautés animales, car le creusage et le redressement des cours d'eau détruisent souvent l'habitat d'espèces aquatiques.

La restauration des innombrables cours d'eau artificialisés en milieu agricole doit nécessairement passer par la stabilisation des berges et la conservation d'une bande riveraine de végétation. Ces interventions en rive permettent de contrer les problèmes d'érosion et de filtrer les eaux provenant des terres agricoles contenant des fertilisants, pesticides et particules sédimentaires.

**Recommandation 9 : La Fédération québécoise de la faune recommande et considère que des efforts doivent être obligatoirement faits pour que les cours d'eau dénaturés par les pratiques agricoles soient restaurés.**

### **4. Recommandations d'ordre général**

**Recommandation 10 : La FQF considère que le modèle de développement durable de production porcine retenu devrait viser le maintien d'une eau de qualité tant pour la consommation humaine que pour les besoins de la faune.**

**Recommandation 11 : La FQF recommande que le modèle de développement durable de production porcine retenu considère en priorité la protection et la restauration d’habitats aquatiques, humides, riverains et terrestres, adéquats pour la faune en milieu agricole et urbain.**

**Recommandation 12 : La Fédération québécoise de la faune considère que la faune en milieu agricole constitue un indicateur fiable de la qualité de l’environnement et de l’état de la biodiversité.**

### **5. Expertise de la Fondation héritage faune (FHF)**

La FHF possède une expertise hors du commun dans l’instauration de pratiques agricoles pour favoriser la sauvagine dans les haltes migratoires. La Société de conservation de Saint-Barthélemy/Saint-Joseph-de-Maskinongé (SCOBAJM), à laquelle la FHF a participé à sa mise sur pied et au sein de laquelle elle œuvre à titre de secrétaire, croit qu’il est possible, dans le cadre de la pratique d’activités agricoles modifiées, d’obtenir des bénéfices tant pour le producteur que pour la faune.

Ainsi, les pratiques culturelles mises sur pied pour favoriser la sauvagine passent par des obligations et des recommandations aux agriculteurs locataires :

#### **Obligations aux agriculteurs locataires :**

- pratiques de conservation des sols et de l’eau;
- protection des bandes riveraines, des cours d’eau et des fossés de drainage;
- limiter les jachères ou la friche à une période maximale d’un an.

#### **Recommandations aux agriculteurs locataires :**

- récolte tardive du foin afin d’éviter la destruction des nids de canards;
- plan de fertilisation;

- utilisation d'engrais vert;
- limiter l'usage de pesticides, herbicides et engrais chimiques;
- dans la mesure du possible, pratiquer une agriculture biologique.

Des mesures agricoles peuvent donc être mises en application sur des terres inondées au printemps pour en augmenter la productivité pour la faune, tout en gardant un niveau de rentabilité pour le producteur agricole.

**Recommandation 13 : La Fédération québécoise de la faune considère que le développement durable de la production porcine doit passer avant tout pas des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et des autres ressources.**

## **Conclusion**

Nous tenons à souligner l'importance que nous accordons à la tenue de cette commission. Nous espérons qu'elle sera garante des meilleurs résultats.

Nous croyons qu'il est important de rappeler que pour notre organisation, les balises du développement durable de la production porcine doivent être fixées avec comme tout premier objectif le respect de l'environnement. Il serait en effet impensable qu'une industrie aussi importante continue d'avoir des effets aussi pervers sur ce dernier.

Ainsi, le milieu agricole devra inévitablement adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, à l'égard des autres secteurs d'exploitation des ressources naturelles.

## 6. Références

Nous nous sommes basés sur les articles et les documents suivants pour la rédaction de ce mémoire:

- Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats, Société de la faune et des parcs du Québec, Décembre 2002;
- Les activités reliées à la nature et à la faune au Québec, profil des participants et impacts économiques en 1999, Société de la faune et des parcs du Québec, 2001;
- Rive sud: l'agriculture rase la forêt, Louis-Gilles Francoeur, Le Devoir, 27 février 2002;
- Déforestation et réchauffement planétaire: quelles sont les causes?, Claude Bourguignon, Lydia Gabucci, Bio-Bulle, Numéro 29, février 2001;
- Déboisement des terres; Pas de drame mais la vigilance s'impose, Jean-Charles Gagné, La terre de chez nous, 7 mars 2002;
- Une foresterie à haute vitesse, Caroline Julien, le Kiosque de la Forêt, 20 août 2002;
- Nouvelles orientations concernant la production du bois, L'état des forêts au Canada 2001-2002, Reflets d'une décennie;
- Le peuplier à la rescousse de l'industrie forestière, Anne-Louise Champagne, Le Soleil;
- Modalités d'intervention en milieu forestier, fondements et applications, Les publications du Québec, 2000;
- Deforestation; the Water Supply and Their Effects on Each Other;
- Deforestation decrease rainfall;
- Les sols forestiers peuvent-ils supporter la ligniculture sans fertilisation?, Nicolas Bélanger Ph.D., David Paré ing.f., Ph.D., Le progrès forestier, hiver 2003;
- 25 000 km de cours d'eau travaillés à la « pépinière », Louis-Gilles Francoeur, Le Devoir, 10 janvier 2002;